

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2024

/

Délibération n° 2024D23

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 19 février 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 41

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

BEAUFOU : D. HERMOUET

BELLEVIIGNY : Ph. BRIAUD, J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN,

C. GUINAUDEAU, N. KUNG,

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 8 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : R. URBANEK pouvoir à Ph. CLAUTOUR

BEAUFOU : J-Ph. BODIN pouvoir à D. HERMOUET

BELLEVIIGNY : M-D. VILMUS

FALLERON : Y. HERBERT

MACHE : C. NEAU pouvoir à F. RAGER

POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET pouvoir à G. PLISSONNEAU

Objet : Complément de tarifs 2024 - Approbation des modifications des tarifs de visite pour les individuels du château d'Apremont.

Le Vice-président propose au Conseil des modifications concernant les tarifs de visite du château d'Apremont, à la suite des retours de la saison 2023.

Le tarif pour les visiteurs individuels « adulte en situation de handicap » a pu paraître trop élevé.

Il est donc proposé de le passer de 5 € à 3 €.

Leur accompagnateur paye le plein tarif adulte.

Il n'existait pas de tarif enfant (5 à 17 ans) en situation de handicap. Il est proposé d'offrir l'entrée aux enfants en situation de handicap.

Le pass annuel était proposé uniquement aux adultes. Il a été demandé pour les enfants (5 à 17 ans). Il semble judicieux de le proposer pour l'ensemble des catégories de visiteurs (Adulte, Adulte tarif réduit, Adulte en situation de handicap, Enfant (5 à 17 ans)), et d'harmoniser leurs tarifs, à savoir 1€ de moins que le coût de 2 entrées de la catégorie.

Aussi il serait intéressant de remettre une entrée offerte à chaque scolaire venu avec sa classe au château, pour l'inciter à revenir avec sa famille.

Le tableau des tarifs proposés est donc le suivant :

| Visite château Individuels | Journée classique | animations/spectacles |
|---|----------------------|-----------------------|
| Plein tarif Adulte | 6 € | 7,50 € |
| Pass annuel Adulte nominatif | 11 € | |
| Pass annuel Adulte tarif réduit nominatif | 9€ | |
| Pass annuel Adulte en situation de handicap | 5€ | |
| Pass annuel Enfant nominatif (5 à 17 ans) | 7€ | |
| Tarif réduit Adulte >> sur présentation d'un justificatif <ul style="list-style-type: none"> - Etudiant - Demandeur d'emploi et bénéficiaires du RSA - Accompagnateur d'un détenteur de pass annuel (1 pour 1) | 5 € | 6 € |
| Tarif personne en situation de handicap >> sur présentation d'un justificatif <ul style="list-style-type: none"> - Adulte - Enfant (- 18 ans) | 3€ Entrée offerte | 3€ Entrée offerte |
| Plein tarif – Enfant de 5 à 17 ans | 4 € | 4 € |
| Tarif réduit - Enfant supplémentaire forfait famille | 3 € | 3 € |
| Forfait famille 2 adultes + 3 enfants de 5 à 17 ans | 22 € | 25 € |
| Entrée offerte <ul style="list-style-type: none"> - Enfant de 0 à 4 ans - Enfant de 0 à 17 ans en situation de handicap - Enfant venu en visite scolaire sur présentation d'un justificatif - Pass Ambassadeur Vendée Tourisme - Photographe et couple de mariés - Entrées distribuées pour lots et partenaires diffusion (200 adultes + 200 enfants) - Enseignant en visite préparatoire à une prestation scolaire - Pour tous lors des Journées du Patrimoine | | |

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs de visite du château d'Apremont.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt février deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/02/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

